

PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE GOSNE

3-11ANS



alshgosne@liffre-cormier.fr

02.99.66.34.54 – 07.61.55.72.26

2 rue Buissonnière

35140 Gosné

L'ALSH de Gosné vous souhaite la bienvenue !

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs de Gosné et vous vous interrogez sur les valeurs, les activités et le cadre éducatif proposés ?

Ce document a pour vocation de vous présenter le projet pédagogique porté par l'équipe d'animation tout au long de l'année. Il est construit en cohérence avec le projet éducatif de la commune.

Ce projet place l'enfant au cœur de nos préoccupations, dans un cadre où bienveillance, sécurité et épanouissement personnel sont les piliers de l'action éducative. Il s'appuie également sur les principes de jouer, d'exprimer ses idées et de grandir dans un environnement respectueux et stimulant.

Notre accueil de loisirs se veut être un espace d'initiatives éducatives, de socialisation et de citoyenneté, où les enfants découvrent, expérimentent, coopèrent et développent leur autonomie.

Les activités proposées, conçues dans une logique de coéducation, sont pensées pour répondre aux besoins des enfants tout en s'adaptant à leur âge, leur rythme, et leurs envies.

L'ensemble du projet éducatif et du projet pédagogique est consultable en ligne sur le site de la Mairie de Gosné : www.gosne.fr.

La grille tarifaire est accessible en annexe. La facturation est gérée par le service facturation de la Mairie.

L'ALSH est ouvert de 7h15 à 19h, avec plusieurs formules d'inscription via votre portail famille :

- Journée complète avec ou sans repas
- Demi-journée avec ou sans repas

Nous vous souhaitons une bonne lecture et restons disponibles pour toutes questions.

Cordialement,

L'équipe d'animation de l'Accueil de Loisirs de Gosné



Les objectifs du projet pédagogique :

Pour les enfants

- Garantir un environnement sécurisant (physique, affectif, moral)
- Favoriser le bien-être, l'épanouissement et la confiance en soi
- Encourager l'autonomie, la responsabilisation et l'esprit d'initiative
- Permettre à chaque enfant d'être acteur de sa journée
- Développer le vivre ensemble : respect, tolérance, coopération, mixité
- Promouvoir l'éducation à l'environnement et la transition écologique
- Offrir un accès équitable à la culture, au sport et aux loisirs
- Encourager les échanges intergénérationnels et la solidarité

Pour les familles

- Permettre une meilleure conciliation vie professionnelle / vie familiale
- Améliorer les outils de communication entre les familles et l'équipe
- Renforcer la place des parents comme partenaires éducatifs
- Assurer un accueil accessible, inclusif et de qualité pour tous

Pour le territoire

- Renforcer l'attractivité éducative et sociale de la commune
- Valoriser les partenariats locaux (écoles, associations, médiathèque...)
- Développer la solidarité territoriale et l'égalité d'accès aux services
- Contribuer à une offre éducative cohérente, complémentaire de l'école

Sommaire

Introduction

Objectifs pédagogiques

- Pour les enfants
- Pour les familles
- Pour le territoire

A. Présentation générale

B. Journée type

C. La journée expliquée en détail

D. L'évaluation des actions

E. Règlement intérieur

F. Charte des animateurs & rôle du directeur

G. Conclusion

Annexes

A. Présentation générale

Situation géographique

L'accueil de loisirs de Gosné est situé au 2 rue de la Buissonnière, au cœur du bourg, entre les deux écoles de la commune. La structure assure l'accueil extrascolaire les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Le public accueilli

L'ALSH accueille les enfants à partir de 2 ans et demi (propres et scolarisés) jusqu'à 11 ans inclus.

Les enfants de CM2 bénéficient également d'un dispositif spécifique de passerelle vers l'espace jeune de Gosné, géré par Liffré-Cormier Communauté.

Notre accueil se veut inclusif, mixte, ouvert à tous. Une attention particulière est portée à l'accueil d'enfants porteurs de handicap ou de besoins spécifiques, en lien avec les familles et les partenaires médico-sociaux si besoin.

L'équipe d'encadrement

✚ Louane LERAT, responsable de la structure (titulaire d'un DUT Carrières Sociales)

Nos animateurs interviennent tout au long de l'année sur les mercredis et les vacances scolaires. Ils sont titulaires du BAFA, du CAP AEPE, ou d'autres diplômes reconnus dans le champ de l'animation.

L'équipe est composée de :

✚ BAFA : Audrey Destays, Marie Tomaszczyk, Joséphine Salliot

✚ CAP AEPE (Petite enfance) : Émilie Quinton

Chaque animatrice/teur apporte ses compétences personnelles (activités manuelles, sportives, artistiques, environnementales...) pour enrichir les projets.

Équipe technique :

✚ Agents municipaux (entretien, hygiène, restauration)

Une équipe investie et bienveillante

L'équipe pédagogique s'engage à :

- ✚ Proposer des activités variées, inclusives et adaptées aux besoins des enfants,
- ✚ Favoriser l'écoute, le dialogue et la relation de confiance avec les familles,
- ✚ Travailler en coopération pour garantir un accueil de qualité,
- ✚ Valoriser la liberté d'expression et la participation active des enfants.

Budget pédagogique

Le budget est géré en lien avec la collectivité. En plus des dépenses courantes (salaires, entretien, restauration), l'accueil de loisirs dispose d'un budget pédagogique spécifique qui permet de financer :

- Du matériel éducatif,
- L'intervention de professionnels extérieurs,
- Des projets ponctuels ou à long terme.

Les espaces de vie

L'accueil dispose de locaux, fonctionnels et adaptés aux différents groupes d'âges :

- Une salle d'accueil et d'activité
- Une petite salle d'activité pour les enfants à partir du CP
- Une salle de sieste pour les plus jeunes
- Une salle de motricité pour les grands
- Une infirmerie
- Une salle de restauration
- La cour de l'école publique (jeux extérieurs)
- Accès à la salle de sport municipale (sur réservation)
- Partenariat avec la médiathèque de Gosné

L'aménagement est pensé pour être modulable, accueillant, et propice à la créativité, à la détente et à la coopération.

B. Vue d'ensemble d'une journée type à l'ALSH de Gosné

Horaire	Activité
07h15 – 09h30	Accueil échelonné – Jeux libres
09h30 – 09h45	Regroupement – Présentation de la journée – Échanges enfants/animateurs
09h45 – 11h45	Ateliers d'animation
12h00 – 13h00	Déjeuner – Temps de repas – Hygiène et autonomie
13h00 – 13h30	Temps calme et sieste à 13h30 pour les plus jeunes
13h45 – 15h45	Ateliers d'animation
15h45 – 16h30	Regroupement – Goûter
16h45 – 19h00	Accueil du soir – Jeux libres – Départs échelonnés

C. La journée expliquée en détail

1. Temps d'accueil du matin (7h15 – 9h30)

Objectifs pédagogiques :

- Créer une transition en douceur entre la maison et la structure
- Offrir un espace libre et rassurant pour démarrer la journée
- Favoriser l'autonomie dans le choix des activités libres
- Initier les premiers échanges avec les enfants et les familles

Les enfants sont accueillis de manière échelonnée dans une ambiance calme. Ils peuvent choisir des activités libres : jeux de construction, lecture, dessin, jeux de société...

C'est un moment d'écoute privilégiée, notamment pour capter les humeurs et besoins du jour.

Les animatrices/teur assurent aussi un lien avec les familles, en répondant aux questions ou en transmettant des informations essentielles.

2. Regroupement / Présentation de la journée (9h30 – 9h45)

Objectifs pédagogiques :

- Favoriser la prise de parole et l'écoute mutuelle
- Permettre à chaque enfant de connaître le déroulé de la journée
- Laisser la possibilité aux enfants de faire des propositions
- Renforcer le sentiment d'appartenance au groupe

Ce moment collectif, en cercle ou en petit groupe, est un temps d'échange où les animateurs présentent les activités de la journée.

Les enfants peuvent poser des questions, choisir leur activité et exprimer leurs envies. Cela renforce leur rôle d'acteurs de leur temps libre.

3. Activités du matin (9h45 – 11h45)

Objectifs pédagogiques :

- Favoriser l'expression personnelle et la découverte
- Stimuler l'imagination, la créativité, la curiosité

- Encourager l'autonomie, la coopération, la solidarité
- S'impliquer dans des projets construits avec les enfants

Les ateliers proposés sont variés :

- Activités manuelles ou artistiques (peinture, modelage, création)
- Jeux coopératifs, ateliers d'expression, jeux extérieurs
- Expériences scientifiques, ateliers nature, activités sensorielles

Les projets sont construits avec une progression pédagogique (fil rouge), et parfois enrichis par des intervenants extérieurs ou des sorties.

4. Temps de repas (12h00 – 13h00)

Objectifs pédagogiques :

- Développer les habitudes d'hygiène et l'autonomie
- Sensibiliser à une alimentation équilibrée et au respect des autres
- Encourager les échanges intergénérationnels et entre groupes
- Réduire le gaspillage alimentaire

Les repas sont livrés en liaison chaude par un prestataire, puis servis par l'agent de restauration.

Les enfants sont encadrés pendant le repas par les animateurs, qui partagent le repas en même temps qu'eux pour créer une ambiance conviviale.

Le passage aux toilettes et le lavage des mains est systématique avant de passer à table.

À la fin du repas, les enfants participent au débarrassage.

Les enfants ayant un **PAI alimentaire** sont pris en compte (repas adaptés, organisation spécifique).

5. Temps calme et sieste (13h00 – 13h30 / jusqu'à 15h30 pour les petits)

Objectifs pédagogiques :

- Respecter les rythmes biologiques de chaque enfant
- Offrir un moment de détente après le repas

- Proposer des activités douces et calmes
- Préparer en douceur à la reprise des activités

Les plus jeunes accèdent à la salle de sieste pour un repos complet.

Les plus grands profitent d'un moment libre dans des coins aménagés (lecture, jeux calmes...).

C'est un temps non imposé mais encadré, qui permet aussi d'accompagner individuellement certains enfants.

6. Activités de l'après-midi (13h45 – 15h45)

Objectifs pédagogiques :

- Approfondir les projets ou les activités thématiques
- Stimuler la participation, l'implication personnelle
- Permettre l'expression de soi et la créativité
- Favoriser les dynamiques de groupe (coopération, entraide)

Les ateliers proposés varient en fonction du thème ou du projet de la période. Exemples :

- Création collective (affiches, spectacles, construction)
- Grands jeux d'extérieur
- Activités sportives, motrices ou sensorimotrices

L'accent est mis sur la diversité des propositions, le respect du rythme de chacun et la valorisation des réussites individuelles.

7. Regroupement & goûter (15h45 – 16h30)

Objectifs pédagogiques :

- Favoriser l'expression du ressenti de la journée
- Instaurer un moment de convivialité et de détente
- Renforcer le lien entre enfants et animateurs
- Encourager des comportements responsables (hygiène, tri, écoute)

Le goûter est un moment calme où chacun peut échanger sur sa journée.

Des discussions informelles permettent d'évaluer les activités, de noter les envies pour les jours suivants, ou simplement de **vivre un moment collectif positif.**=

8. Fin de journée / Accueil du soir (16h45 – 19h00)

Objectifs pédagogiques :

- Préparer les enfants au retour en famille
- Permettre un départ serein et organisé
- Maintenir un cadre apaisé jusqu'au dernier départ
- Favoriser les échanges avec les familles

Les enfants retrouvent des activités libres. L'équipe prend soin de créer une ambiance apaisante, tout en assurant un retour individualisé sur la journée à chaque parent (sieste, repas, activités, comportement...).

D. Évaluation et suivi des actions

Objectifs de l'évaluation

- Mesurer la qualité des activités et l'atteinte des objectifs pédagogiques
- Recueillir le ressenti des enfants, des familles et des équipes
- Identifier les points forts et les axes d'amélioration
- Ajuster les pratiques pour mieux répondre aux besoins

Méthodes d'évaluation

- Observations régulières des animateurs durant les temps d'activités
- Entretiens individuels avec les agents d'animation
- Réunions entre l'équipe d'animation et la direction
- Analyse des données liées à la fréquentation, aux incidents, aux retours divers

Indicateurs suivis

- Taux de participation et d'engagement des enfants
- Niveau d'autonomie et d'expression des enfants au fil du temps
- Qualité de la relation entre animateurs/enfants/familles
- Respect des règles de vie collective et de sécurité

Axes d'amélioration envisagés

- Renforcement des formations des animateurs sur les nouvelles pédagogies
- Diversification des activités en fonction des retours des enfants
- Optimisation des temps d'accueil pour plus de fluidité
- Mise en place d'un suivi renforcé des enfants à besoins spécifiques
- Développement des partenariats extérieurs pour enrichir les projets

E. Ressources et partenariats

- Formations pour l'équipe d'animation
- Réseau des ALSH et autre service de Liffré Cormier Communauté pour échanges et mutualisation
- Partenariats avec les associations locales de la commune de Gosné comme la médiathèque.
- Collaboration avec les écoles et la mairie pour une cohérence éducative
- Interventions ponctuelles de professionnels
- Mise en place d'un blog pour poster les photos et vidéos des enfants durant l'ALSH. Accessible aux familles par mail : alshgosne@liffre-cormier.fr

F. Règlement intérieur de l'ALSH Gosné

Dans le but de réunir les conditions nécessaires pour que l'enfant puisse évoluer dans un cadre sécurisant, certaines obligations devront être prises en compte par la famille, à savoir :

Un dossier d'inscription via le portail famille

Si un enfant est amené à quitter exceptionnellement la structure durant la journée, il sera demandé de compléter une autorisation parentale.

En dehors des responsables légaux, seuls les personnes inscrites dans le dossier d'inscription seront autorisées à récupérer l'enfant.

Toutefois si une tierce personne non précisé venait à récupérer l'enfant, la famille devra le signaler le matin auprès de l'animateur + autorisation écrite.

Les enfants autorisés à venir et/ou à partir seuls le soir partiront à l'heure indiquée par les familles.



Règle de vie :

Les enfants doivent être scolarisé, propre et respecter le matériel collectif mis à leur disposition. Tout objet susceptible de représenter un danger quelconque est interdit.

Tout manquement répété aux règles de vie élémentaires en collectivité sera signalé aux parents ou aux responsables légaux de l'enfant avec qui un entretien sera proposé par l'équipe de direction. Selon les problématiques rencontrées, les décisions en découlant seront mises en œuvre. Il pourra être envisagé un renvoi de l'enfant.

Vêtements et objets personnels :

Nous ne disposons pas d'assurance prenant en compte les dégâts vestimentaires, il est conseillé de mettre à vos enfants des vêtements adaptés aux activités de l'accueil de loisirs et marqué au nom de l'enfant.

Les objets personnels sont pas autorisés sur la structure.

Les repas :

Le prestataire de livraison prépare et livre les repas sous la forme de liaison chaude. En tenant compte de la réglementation en vigueur les repas sont réceptionnés et servis par l'agent de restauration.

Un protocole individualisé peut avoir lieu pour les enfants ayant des allergies alimentaires et ainsi permettre au prestataire d'adapter les repas.

Maladies, accidents, urgences

Les médicaments ne seront administrés par la direction ou l'animateur uniquement sur présentation de l'original de l'ordonnance du médecin (Au nom de l'enfant et précisant la posologie).

En cas de maladie ou d'accident survenant sur l'accueil de loisirs, le responsable contactera les parents et ils décideront ensemble de la conduite à tenir.

En cas d'accident grave, ou d'urgence, il sera fait appel en priorité aux services d'urgences (SAMU, POMPIERS) et d'en aviser ensuite les parents.

La direction et les animateurs possèdent le diplôme « Prévention et secours civiques de niveau 1 ».

Remarque :

Les dossiers d'inscriptions sont informatisés, les familles devront donc changer eux même tout changement personnel via le portail famille (Adresse, téléphone, adresse mail...).

F. La charte des animateurs et rôle du directeur

- Être souriant, disponible et ponctuel.
- Être professionnel et responsable.
- Être acteur et réactif, proposer son aide et des idées.
- Être en mesure de montrer l'exemple.
- Favoriser l'entraide et la solidarité : Être vigilant au bien-être des autres, se répartir de manière adéquate les tâches en tenant compte des compétences de chacun.
- Essayer de faire profiter de son expérience aux autres.
- Savoir accepter les remarques et se remettre en question.
- Accepter les différences des autres, être tolérant.
- Respecter le matériel et les espaces.

Le sens du travail en équipe est incontournable lorsqu'on est animateur.

Le respect et la tolérance sont des valeurs fortes dans l'équipe.

Le rôle formateur est largement encouragé, notamment pour soutenir les animateurs réalisant leur stage pratique BAFA sur les accueils de loisirs.

« Soyez motivés, être animateur c'est le plus beau métier du monde !! »

Le rôle du directeur :

Le directeur élabore un projet pédagogique en veillant à associer et prendre en compte tous les publics (enfants, animateurs, parents...). Garant de la qualité des projets d'animation et des activités proposés aux enfants, ainsi de leur bien-être et de leur sécurité tout au long du séjour.

Il anime et forme l'équipe d'animateurs et d'animatrices en facilitant l'expression de chacun.

Il organise, gère l'accueil collectif de mineurs en se référant aux valeurs et au projet éducatif de l'organisateur.

Il veille aux bonnes relations entre les enfants, les parents et l'équipe d'animation. Il organise l'information et la communication et sollicite des partenariats en s'appuyant notamment sur le potentiel éducatif du territoire.

G. Conclusion

L'ALSH de Gosné s'engage à offrir aux enfants un cadre sécurisant, dynamique et bienveillant, favorisant leur développement global.

Chaque journée est pensée pour répondre à leurs besoins, stimuler leur curiosité et encourager leur autonomie.

La collaboration avec les familles et les partenaires locaux est un atout majeur pour garantir la qualité et la richesse des accueils.

Le projet d'animation est un document vivant, qui évolue avec les retours des enfants, des familles et de l'équipe, pour toujours mieux accompagner chaque enfant dans son parcours.

Annexes

Mairie de GOSNE
Place du Calvaire
35140 GOSNE
02 99 66 32 08
mairie@gosne.fr

2025-60
Nomenclature : 7.10

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 035-213501216-20250710-80_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation L'an deux mille vingt-cinq,
03 juillet 2025 le 10 juillet, à 20h30,
Date d'affichage Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est
réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la
15 juillet 2025 présence de M. Jean DUPIRE, Maire

Étaient présents : MM Dupire, Gillet, Chardin, Serra, Cervi, Foliard, Viscart, Thébault, Veillaux, Le Cuff, Blot, Gillet-Pesson, Vergnaud, Havard

Étaient absents excusés : MM. Morin, Boutheloup, Dugué, Orain, Piquion

Procurations de M. Morin à M. Havard, M. Boutheloup à M. Veillaux, M. Dugué à Mme Le Cuff, Mme Orain à Mme Foliard

Nombre de conseillers	Formant la majorité des membres en exercice
En exercice : 19	
Présents : 14	Didier BLOT a été élu secrétaire de séance
Votants : 18	

60-2025 TARIFS DE L'ALSH MERCREDI 2025-2026

M. Veillaux rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le prix de l'ALSH des mercredis pour la rentrée scolaire de septembre 2025.

Il présente la proposition de la commission scolaire réunie le 30 juin 2025.

TRANCHES	JOURNEE (sans repas)	1/2JOURNEE (sans repas)	REPAS Maternelle	REPAS Primaire
T1 0 à 400	3.00 €	1.75 €	4.03 €	4.20 €
T2 401 à 600	5.00 €	2.95 €	4.13 €	4.31 €
T3 601 à 800	6.00 €	3.55 €	4.24 €	4.42 €
T4 801 à 1000	7.50 €	4.45 €	4.58 €	4.78 €
T5 1001 à 1200	8.50 €	5.05 €	4.70 €	4.89 €



T3 601 à 800	6.00 €	3.55 €	4.24 €	4.42 €
T4 801 à 1000	7.50 €	4.45 €	4.58 €	4.78 €
T5 1001 à 1200	8.50 €	5.05 €	4.70 €	4.89 €
T6 1201 à 1300	9.20 €	5.45 €	4.82 €	5.00 €
T7 1301 à 1500	9.90 €	5.85 €	4.88 €	5.06 €
T8 1501 à 1900	10.50 €	6.25 €	4.93 €	5.11 €
T9 1901 et +	12.50 €	7.45 €	5.04 €	5.21 €

Il convient également de définir le tarif pour les enfants hors territoire communal :

	Tarif journée seule (sans repas)	Tarif demi-journée (sans repas)
Hors territoire communal	20.00 €	12.00 €

Pour la définition des tarifs supplémentaires pour des activités susceptibles d'être proposées aux enfants, il est proposé de décliner les tarifs selon les activités comme suit :

Supplément 1	Supplément 2	Supplément 3	Supplément 4
2,50€	5 €	7,50 €	10 €

Le coût de ces animations supplémentaires restant relativement faible et ces animations n'ayant pas de caractère obligatoire lors de l'inscription à l'ALSH, il n'est pas proposé de déclinaison tarifaire QF pour ces suppléments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la grille tarifaire des tarifs de l'ALSH présentée ci-dessus, tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le Registre dument signé pour copie conforme,

Le Maire,

Jean DUPIRE



Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 035-213501216-20250710-80_2025-DE